



Association Loi 1901,  
agrée association locale d'usagers  
BP 412  
85330 NOIRMOUTIER EN L'île

*courriel* : [12sur12@12sur12.org](mailto:12sur12@12sur12.org)  
*Affaire suivie* : [maryvguerin@gmail.com](mailto:maryvguerin@gmail.com)

*MM. et Mmes les membres de la Commission d'Enquête,*

**Enquête publique sur le projet porté par la société EMYN,  
de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier**

**Contribution de l'association « Vivre l'île 12 sur 12 »  
sur la base de maintenance de l'Herbaudière  
complémentaire à celle commune des associations : FNE Pays de la Loire, Vendée Nature  
Environnement, Coorlit 85 et Vivre l'île 12 sur 12.**

**23 mai 2018**

*M. le Président,*

*MM et Mmes les membres de la commission d'enquête,*

L'Association « Vivre l'île 12 sur 12 » est une association agréée qui agit depuis plus de 25 ans pour la protection de l'environnement et de la nature sur le territoire du canton de Noirmoutier et, entre autres, à l'égard de tout fait et notamment de fait de pollution et de dégradation qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique serait de nature à porter atteinte à l'environnement du canton précité.

Elle a participé à de nombreuses actions dont les plus représentatives avec succès ont été le *rejet des produits de dragage (100 000 m3) du port de l'Herbaudière* à même l'estran sur le site de Luzan à la pointe de l'Herbaudière, *l'annulation d'une DUP en 1993 pour le projet de bouclage de RD 5* (route côtière) sur le site du Luzan, *l'annulation de divers projets d'urbanisme* mettant en péril la loi littorale, les zones humides ou inondables....

Reconnue, elle est associée aux comités de pilotage (PPRL île de Noirmoutier, NATURA 2000, etc.), comités de suivi et d'information mis en place pour les opérations d'extractions des granulats marins (le Pilier et maintenant Cairnstrath), les opérations de dévasage des ports à la Lambarde pour le Grand Port autonome de Nantes St Nazaire et au Pilier pour la CCI 85/port de pêche de l'Herbaudière).

## **Contexte de la démarche des énergies marines renouvelables au large des pays de la Loire.**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique de la France, suite aux engagements du Grenelle de l'environnement. Les projets éoliens en mer du banc de Guérande à ST NAZAIRE et celui des îles d'Yeu et de Noirmoutier (objet de la présente enquête) s'inscrivent donc dans cette démarche.

Pour ces deux projets « Vivre l'île 12 sur 12 » a participé avec COORLIT 85, VNE et FNE Pays de la Loire au débat public, aux réunions plénières de concertation ainsi qu'aux groupes de travail spécifiques.

### **Observation générale de l'Association :**

L'association qui soutient de fait les énergies renouvelables marines ne s'oppose pas à ce projet éolien, car il contribue à la transition énergétique à mettre en place rapidement en raison du réchauffement climatique avéré et de ses conséquences évidentes et potentiellement graves pour la planète. MAIS ce projet ne doit pas être mené au détriment de l'environnement, de l'attrait touristique et des activités existantes sur notre canton et particulièrement sur l'Herbaudière.

La configuration d'éoliennes posées sur jacket n'est probablement pas la meilleure solution sur le plan environnemental mais la seule disponible rapidement en attendant d'autres formes de production d'énergie en mer à moindre coût environnemental.

Ce projet doit être accompagné de mesures d'économies d'énergie et de mesures compensatoires environnementales effectives. Il est essentiel de garder à l'esprit (élus, citoyens) l'absolue nécessité de la réduction de notre consommation énergétique.

### **L'activité pêche.**

Lors de réunions publiques sur le terrain, nous avons été surpris de voir qu'il y avait une méconnaissance du projet par les pêcheurs, avec des réactions qui ne correspondaient pas à la position du Comité régional de la pêche (COREPEM) qui s'efforce de composer avec les deux projets éoliens en mer. Depuis, un communiqué de presse montre la détermination de ce secteur professionnel à s'opposer à tout nouveau projet.

## **Nos inquiétudes quant aux éventuelles conséquences de l'implantation de la base de maintenance de l'Herbaudière.**

Le dossier soumis à enquête publique ne donne aucune information détaillée sur les conséquences à terre de la base de maintenance de l'Herbaudière. Seul un périmètre détourné indique les emprises spatiales. Les informations qui y sont données ne correspondent pas aux évolutions du dossier.

L'installation de cette activité sur ce port, déjà bien à l'étroit au regard de son activité liée à la pêche ou à la plaisance, en raison de la construction de bâtiments clôturés et la mise en place de ponton, n'est pas sans poser des problèmes pour les usagers du port : pêcheurs, plaisance, riverains et commerçants du port de l'Herbaudière, touristes (si l'accès sur la jetée est fermé) ; d'où ce climat d'opposition sur le terrain.

Il y a eu un problème d'information et de communication de la part du porteur de projet, jusqu'à et même après la période de « levée des risques » ; de même, de la part des élus qui se sont contentés de communiquer uniquement sur la création de 30 à 40 emplois, sans avoir anticipé les conséquences sur les usagers.

C'est à la suite **d'un comité de suivi de dragage du chenal d'accès du port de l'Herbaudière (1<sup>er</sup> trimestre 2017)** auquel nous participons que nous avons constaté que les acteurs locaux n'étaient pas au courant du cahier des charges du projet pour la maintenance à l'Herbaudière : sortie par tous les temps 24/7/365, bateau tirant d'eau de 4 m (à l'époque), creusement du chenal d'accès à cette cote, etc...

Nous avons aussitôt réagi car nous connaissions déjà les difficultés pour la CCI 85 lors des dragages du chenal d'accès à maintenir à la cote de sécurité de 2 m. En effet, au fur et à mesure du creusement, le chenal se remplit de sable.

**Le 10 avril 2017, nous rencontrons, à notre demande, EMYN en présence des « Amis de Noirmoutier »** pour évoquer cette problématique du chenal et de l'aménagement portuaire. EMYN na présenté l'état des réflexions sur l'implantation des activités sur l'Herbaudière (document confidentiel) et la revue à la baisse de leurs contraintes :

- Un seul bateau tirant d'eau à 3 m,
- Un déroctage au droit du ponton à 3 m
- Scénario alternatif d'implantation sur le port à l'étude (celui en projet pour discussion)
- Par mauvais temps, si la marée ne permet pas la sortie du bateau de maintenance, *l'intervention de sécurité pourra se faire par hélicoptère.*

A cette réunion, assurance nous a été donnée que le bourg de l'Herbaudière ne sera pas impacté en terme de nouvel accès (création de route) ou d'augmentation de circulation (la maintenance utilise des petites camionnettes...)

Devant ces informations orales et « confidentielles », nous ne pouvions que déplorer sur le terrain que le dossier était mal enclenché dû à un manque d'information. EMYN s'est alors retiré des négociations qui sont intervenues entre le gestionnaire du port de l'Herbaudière (CCI 85) et le Département de Vendée en raison de la forte opposition des acteurs locaux.

**Fin février 2018, une dernière rencontre s'est tenue entre EMYN et les APNE (FNE, FNE Pays de Loire, Vivre l'île 12 sur 12) pour avoir l'évolution du dossier avant l'enquête publique.**

Là encore, aucune information complémentaire sur la base de maintenance de l'Herbaudière ; il nous est confirmé que le dossier d'enquête ne comportera aucun élément nouveau !!!!

*✓ L'association regrette que le public dans cette enquête, ne soit pas au même niveau d'information sur les deux bases de maintenance. A l'Herbaudière, le public se retrouvera devant un grand flou et n'a qu'un vaste périmètre d'implantation. Alors que pour Port Joinville les évolutions validées par les acteurs sont bien déclinées dans le dossier.*

**C'est à la réunion plénière de concertation du 9 mars 2018 que la CCI 85 fait un point d'avancement pour la base de maintenance à l'Herbaudière résultant des négociations menées avec le Conseil départemental de Vendée.**

Curieusement, sauf erreur, aucun compte rendu de cette réunion n'est accessible sur le site de la Préfecture de Vendée.

**Lors de notre rencontre avec a commission d'enquête à Beauvoir le 18 avril 2018, nous avons demandé que des éléments d'information suffisants et actualisés soient fournis pendant la phase d'enquête,** de sorte que le public puisse faire des observations en connaissance de cause sur ce projet d'aménagement du port de l'Herbaudière. Vous avez bien transmis notre demande, mais malheureusement **EMYN a refusé.**

Faute de compte-rendu officiel, nous nous permettons de vous faire état des informations données par la CCI 85, que nous aurions souhaité voir dans une note technique complémentaire afin de mettre à niveau l'information du public (**particulièrement celui de l'Herbaudière**) dans un souci de transparence.

#### Informations données à la réunion plénière par le représentant de la CCI 85

*« sujet plus difficile localement, traité entre le Département et la CCI 85 sur les contraintes du porteur de projet. Une faisabilité se dégage et les orientations sont présentées.*

- Confirmation de la faisabilité de cette base de maintenance (base secondaire de fonctionnement et de sécurité, maintenance des câbles électriques).

- Besoins d'EMYN : en implantation maritime, un linéaire de quai de 30 m à l'intérieur du port de pêche et en implantation terrestre pour la maintenance : 400 m<sup>2</sup> pour magasin/atelier, 400 m<sup>2</sup> de bureaux et une zone dédiée aux techniciens de 200 m<sup>2</sup>, aires de stockage extérieures (300 m<sup>2</sup>).
  - ✓ Zone ciblée : jetée nord-ouest du port de pêche. Il reste à trouver des solutions pour la **relocalisation des bateaux**/différentes hypothèses/ construction de nouveaux pontons pour densifier le stationnement des bateaux de pêche/ **les scénarios restent à être proposés aux pêcheurs.**
  - ✓ Recherche d'une meilleure optimisation des surfaces de la zone portuaire. Zone ciblée la plus proche possible du bateau de maintenance.
  - ✓ Discussion engagée depuis plusieurs mois (chai dédié aux professionnels où sont stockés leurs matériels (bâtiments noir et rouge). Relocalisation des trois locataires de ce chai : AOT loué par le COREPEM 1040 m<sup>2</sup> sur lequel il y a du stockage non optimisé.
  - ✓ Nouveau bâtiment avec un peu plus de hauteur (autorisé par le PLU) pour apporter un complément de stockage.
  - ✓ Le stationnement sera prévu hors zone portuaire.

Questions de l'assemblée :

Question 1 - Représentant de la Fédération Française de voile des Pays de la Loire (plaisanciers...) pour la relocalisation du bateau du Martroger, en activité d'avril à octobre départ de l'Herbaudière, programme social. Intervention pour sensibiliser la CCI 85 sur la relocalisation de ce bateau de manière pérenne à l'Herbaudière.

Réponse CCI 85 : des contacts sont en cours avec les associations gérant ces navires dont l'ABANDONADO.

Question 2 - Mme GUERIN « Vivre l'île 12 sur 12 » : la zone portuaire étant une zone privée, quid du maintien de l'accès piéton pour la jetée Ouest, lieu de promenade et de pêche de loisirs ?

Réponse CCI 85 : l'histoire du port de l'Herbaudière conjugue depuis l'origine tourisme et activités portuaires. Il n'est pas question de modifier les usages : les deux activités TOURISME et ACTIVITES PORTUAIRES seront maintenues... »

-----

**Trop d'incertitudes persistent : nous avons des craintes sur ce qui peut s'y développer plus tard hors de cette enquête et qui serait consécutif à l'implantation d'une base de maintenance à l'Herbaudière.**

- 1 - à terme, une extension du port de l'Herbaudière, si des problèmes de cohabitation pêche et maintenance se posent, ce qui aggraverait l'appauvrissement en sable et l'érosion de la côte nord de l'île par effet barrière au transit sédimentaire.**

En effet, l'implantation des bâtiments ne doit pas être l'occasion pour le Département ou la CCI 85 **d'étendre leur emprise par une extension sur le domaine maritime** au nord-ouest de la jetée avec toutes les conséquences financières, celles sur l'environnement et le littoral que cela entraînerait :

- Traduction par un saucissonnage d'opération qui évite de donner le coût total des aménagements liés et consécutifs à ce projet.
- Diminution de la richesse biologique de l'estran de ce secteur (qui révèle des habitats d'hermelles, de laminaires, d'algues rouges... (cf. rapport Autorité environnementale)
- mais SURTOUT une rupture du courant sédimentaire alimentant la plage de la Linière (ce qui aurait pour conséquence des investissements de fonds publics et privés pour le littoral au titre de la défense contre la mer). L'érosion et le dégraissement de la plage de ce secteur, et par voie de conséquence la sécurisation des personnes sont des sujets préoccupants pour les riverains et les élus.

- ✓ Quelles seraient les conséquences d'un tel projet sur les côtes nord et est de l'île ?

Cette crainte est consolidée par des études réalisées dans le cadre du suivi des concessions d'extraction de granulats (Pilier/concession terminée et Cairnstrath/concession ouverte) validées par les services d'État, auquel nous sommes associés.

...« Il faut noter ici la présence du port de l'Herbaudière qui bloque le transit littoral ce qui conduit à un ensablement de son chenal d'accès nécessitant des dragages d'entretien. Cela induit également une érosion du littoral à l'est du port nécessitant des opérations de rechargement de ce littoral (par exemple 18 000 m<sup>3</sup> en 2004) »

Donc, si on avance à nouveau sur la mer pour une extension portuaire ou un allongement de jetée, on accentue les dommages.

- ✓ *N'est-il pas indispensable de prendre en compte la réalité physique des lieux avant toute décision hasardeuse concernant le devenir de ce port ?*

Cette implantation devrait au contraire contraindre les occupants de la zone portuaire à mieux organiser cette emprise foncière en densifiant les activités.

- 2 **le chenal d'accès** : Il est écrit qu'il n'y aura **pas de déroctage du chenal** (p. 195/Doc 6 *Étude d'impact de la base d'exploitation et de maintenance de l'Herbaudière*) et que le **coût de l'entretien** du chenal d'accès à la côte pour un navire à tirant d'eau de 3 m **sera à la charge du port de pêche (CCI)**.

- ✓ *Pourtant avec une profondeur actuelle du chenal de 2,00 m, un bateau de tirant d'eau de 3m par un coefficient de marée de 100 ne peut pratiquer le chenal pendant la période de temps comprise entre environ 1h30 avant et après l'heure de la basse mer. **Sans travaux lourds (déroctage)** le chenal dragué à 2 m ne peut donc assurer un passage permanent à ces navires. De plus, le chenal à peine dragué recommence à se combler.*

*Cf. Extrait dossier Travaux de dragage en 2017 (CCI 85) : zone A1 dragage prévu à -2,00 m CM.*

- *chenal étroit peu profond, tête de roche visible à gauche de la légende zone A1,*
- *nombreuses zones de roches débordantes tout le long du chenal.*
- *entrée de port étroite, zone d'évitage limitée.*

- 3 **Accès au port et stationnement.**

Nous craignons **tout nouveau projet de route côtière** pour améliorer la desserte du port.

Cela serait extrêmement dommageable à l'attrait touristique de la côte. Le trafic est déjà délicat pour les livraisons par BENETEAU de vedettes de luxe à l'international sur convoi par la route au départ du port de l'Herbaudière.

- ✓ *ces « convois exceptionnels de livraison de bateaux de luxe » devraient circuler en dehors des horaires de journée en période de fort flux touristique (vacances).*
- ✓ *La commune pourrait étudier un plan de circulation adéquate en période forte de fréquentation.*

- 4 **Dossier de Demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau »** (articles L .214-1 et suivants du code de l'Environnement pour la base d'exploitation et de maintenance de l'Herbaudière. (MAJ mai 2017)

Page 19 – emprise totale au sol envisagée de 1 900 m<sup>2</sup> (bâtiment, zones de stockage extérieur et parking) ; à la réunion plénière du 9 mars 2018 c'est 1 300 m<sup>2</sup> annoncés.

- ✓ *On peut regretter que ces derniers chiffres ne soient pas actualisés.*

Page 21 – description des travaux maritimes. Approfondissement de la souille par déroctage le long de la jetée nord à 3,0 m CM sur une surface estimée à 700 m<sup>2</sup> ce qui génèrera 490 m<sup>3</sup> de déblais.

2 options pour l'évacuation de ces déblais par camion par voie routière :

- *Soit un site provisoire de stockage (hors zone portuaire sur une surface de 500 m<sup>2</sup>) à définir avec les autorités locales ; on note que ce site sera remis en état le cas échéant après utilisation ?*
- *Soit directement vers son lieu d'utilisation finale (localement pour des renforts de digues ou vers un site de concassement pour une réutilisation pour des travaux routiers ;*
  - ✓ *Il serait préférable d'éviter un stockage provisoire de matériaux en attendant leur utilisation.*

- ✓ *EMYN ne pré-localise pas ces sites de stockage provisoire (cela aurait pu être vu avec les acteurs locaux).*

page 21 – il est noté que le dragage régulier du port (autorisé par arrêté inter préfectoral du 26/09/2016) sera assuré par le gestionnaire du port (CCI 85). Celui-ci devra garantir une profondeur d'eau maximale pour le stationnement au niveau de la souille mais « AUSSI pour la sortie du navire » *c'est-à-dire le chenal d'accès donc - 3 m CM.*

- ✓ *Ceci est en contradiction avec ce qui nous a été dit lors de la rencontre avec EMYN du 10 avril 2017 où il nous a été assuré que malgré le tirant d'eau du bateau il n'était plus question de creuser le chenal d'accès.*
- ✓ *Des éclaircissements sont à apporter.*

Coût estimatif de ce projet : 4 millions euros HT (valeur janvier 2017)

- **Concernant l'intervention de sécurité par hélicoptère**, le maître d'ouvrage n'indique pas les lieux de décollage et d'atterrissage (« *un hélicoptère basé en proche littoral* », document 3 : impacts et mesures, p. 326). S'agira-il des héliports existants de l'île d'Yeu et de Fromentine ? **sera-t-il envisagé de créer un équipement spécifiquement dédié, notamment dans le périmètre de la base L'Herbaudière.**

**Pour conclure, le port de l'Herbaudière semble inadapté ou mal adapté au rôle qu'on lui demande de jouer avec ce projet éolien. De plus, sur le terrain, il est mal accepté.**

**Si ce projet peut créer localement une trentaine d'emplois (les îliens seront-ils prioritaires ?) c'est une bonne nouvelle, mais si les coûts du maintien d'un chenal et de ses abords utilisables à toute heure du jour et de la nuit toute l'année, si les transformations du port – bien que possibles et coûteuses par des moyens techniques modernes – actuellement trop exigü pour accueillir la maintenance, si le coût des travaux envisagés sur les quais et leurs abords doivent compromettre les activités actuelles de pêche et de plaisance, coiffées en permanence par le tourisme, la participation de l'Herbaudière à ce projet en tant que base de maintenance devrait être remise en cause.**

#### **Autres observations sur le projet**

**Le paysage** : Il nous est difficile d'intervenir sur cet aspect du projet en raison du caractère très subjectif. L'ensemble des paysages est d'une grande beauté et présente une forte attractivité touristique. Le schéma d'implantation des éoliennes a été modifié pour en diminuer l'impact visuel. Nous pouvons observer que le choix du côté le plus large du champ éolien, même si les éoliennes sont alignées, est plus impactant pour l'ensemble des côtes ouest de l'île de Noirmoutier (toutes les plages des 4 communes se trouvent sur la côte ouest) que pour la côte nord de l'île d'Yeu.

**Impact cumulé paysage avec celui de St Nazaire pour la pointe de l'Herbaudière** : La pointe de l'Herbaudière sera un point qui cumulera la co-visibilité du projet EMYN avec celui de St Nazaire, situé à 18,5 km au nord. Cette co-visibilité sera très forte.

**Impact visuel (jour et nuit)** : Un nouvel arrêté paru le 23 avril 2018, sur le balisage aéronautique confirme l'application de nouvelles règles qui avaient été annoncées :

- Le jour : balisage uniquement des éoliennes situées en périphérie du parc avec des feux à éclats blancs de 20 000 candelas ;
- La nuit : un balisage concernant toutes les éoliennes avec l'utilisation de feux rouges à éclats de 200 candelas (non visibles depuis le continent) et seulement les éoliennes de coins balisées par des feux rouges à éclats de 2 000 candelas.

- ✓ *Cet arrêté répond à notre préoccupation pour minimiser l'impact visuel de ce champ éolien sur la ligne d'horizon où jusqu'à présent seul le phare du Pilier éclairait l'horizon.*

### **Atlas cartographique de l'annexe du document 3 – Évaluation des incidences Natura 2000**

- La carte « projets considérés pour l'étude des effets cumulés » page 41, est incomplète. Les zones de dragage/clapage y sont répertoriées mais, il y manque la zone de clapage près du Pilier qui reçoit les rejets du dragage du port de pêche de l'Herbaudière, les sédiments du port de plaisance sont, quant à eux rejetés à l'estran sur la Linière à l'est de la jetée du port de plaisance.

#### **Conclusion :**

**L'association « Vivre l'île 12 sur 12 » exprime de sérieuses réserves quant à la base de maintenance sur l'Herbaudière dont le contenu technique n'est pas défini. Elle regrette que les temps administratifs ne permettent pas d'avoir toutes les informations lors de l'enquête publique et que le porteur de projet n'ait pas su en lien avec les élus locaux jouer une concertation avec la base des marins pêcheurs et autres acteurs noirmoutrins directement concernés.**

Pourtant, le Conseil communautaire de l'île de Noirmoutier, dès le 19 septembre 2013, dans une délibération :

....

*« affirmait que l'île de Noirmoutier disposait de tous les atouts pour accueillir dans des conditions optimales le centre de maintenance de la zone de production qui doit permettre la création d'une centaine d'emplois à l'année ».*

*« ... compte tenu de l'impact paysager de l'implantation en mer du parc éolien tel qu'envisagé face à la pointe de l'Herbaudière, il demandait dans le cadre de mesures compensatoires, au porteur du projet, d'être particulièrement attentif à la mise en souterrain des lignes aériennes à basse et haute tension »*

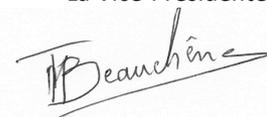
...

De son côté, « Vivre l'île 12 sur 12 » demande que toutes les lignes électriques de l'île de Noirmoutier soient mises en souterrain, non seulement pour compenser l'impact paysager mais aussi pour une meilleure sécurité par rapport aux événements tempétueux, dont l'île est sujette.

**Cette contribution s'ajoute à celle produite pour le projet EMYN, commune à FNE Pays de Loire, VNE, COORLIT 85 et « Vivre l'île 12 sur 12 » et déposée ce jour.**

*En vous remerciant de votre attention.*

La Vice-Présidente,



Marie Thérèse BEAUCHENE,